

INTERVENTIONS

Le SSIAD est géré par une structure associative (loi 1901), créée par autorisation préfectorale en date du 29/03/1983.

Le service intervient au domicile de la personne ou dans son lieu de vie.

Le secteur géographique comprend la ville de Gap et ses communes alentours: Romette, Chauvet, la Freissinouse, Rabou, Manteyer, Pelleautier.

CONTACTS

Service de Soins Infirmiers A Domicile
ZA la Justice II
05000 GAP

04 92 53 80 15

Fax : 04 92 53 39 39

ssiad.gap@orange.fr

Le secrétariat est ouvert
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

En dehors de ces horaires,
un répondeur téléphonique
enregistre les messages.



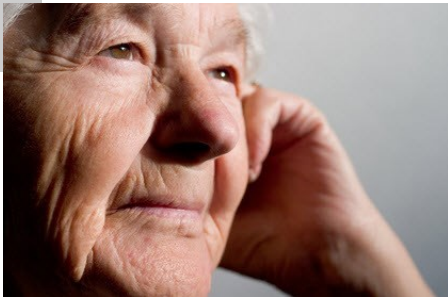
Service de
Soins
Infirmiers
A
Domicile

Association
Centre de Soins à Domicile
pour Personnes Âgées
GAP

MISSIONS

Le service a pour mission de participer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dépendantes en dispensant sur prescription médicale des soins infirmiers (soins d'hygiène, de confort, préparation de pilulier, surveillance clinique...).

Il est un élément de soutien à domicile mais ne se substitue pas à l'entourage.



Ses principaux axes :

- Eviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent,
- Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, prévenir ou retarder l'aggravation progressive de l'état physique et/ou psychique des personnes accueillies,
- Éviter ou retarder l'admission en établissement d'hébergement ou de soins,
- Accompagner l'entourage.

EQUIPE

La Directrice : assure son fonctionnement interne et externe. Elle valide le projet individualisé de la personne accompagnée.

Les infirmières : assurent le suivi du projet de soins et sont garantes de l'organisation des soins. Elles réalisent des soins du rôle prescrit de l'infirmière et coordonnent l'accompagnement. Permanence de soins 7 jours/7.

Les aides soignants : prodiguent des soins d'hygiène, assurent un rôle de conseil et d'éducation pour favoriser le confort, l'autonomie et satisfaire les besoins fondamentaux.

L'ergothérapeute : propose des solutions d'aménagement de l'environnement, réalise des bilans de capacités physiques et intellectuelles, tout en étant ressource pour l'entourage.

La secrétaire : est garante de l'accueil téléphonique et physique, assure le suivi administratif de la prise en charge.

Liés par convention, les infirmiers libéraux et les pédicures peuvent réaliser des soins après accord de la directrice.

FINANCEMENT PARTENARIAT

Financement

Les soins sont pris en charge à 100% par la Caisse d'Assurance Maladie de la personne bénéficiaire.

Partenariat

Toute l'équipe du SSIAD travaille tout au long de l'année avec les familles, les services hospitaliers, les professionnels de santé :

- médecins,
- infirmiers libéraux,
- kinésithérapeutes,
- ergothérapeutes,
- pédicures-podologues ...,

les distributeurs de matériel médical,

et les acteurs sociaux :

- Caisse Assurance Retraite Santé Travail,
- Le Département secteur Solidarité Personnes âgées, Personnes handicapées,
- Services d'aide à domicile (auxiliaire de vie, aide ménagère)
- Association des Paralysés de France
- MAÏA, Réseau de Santé, Plateforme des aidants...